

ESTIMATION OFFERTE

HONORAIRES DE VENTE

- Maisons, appartements et locaux commerciaux**

<u>Montant de la transaction</u>	<u>Honoraires Agence*</u>
Jusqu'à 100 000€	10,00% TTC du prix de vente avec un minimum forfaitaire de 5 000€
De 100 000€ à 250 000€	7,00% TTC du prix de vente
De 250 000€ à 450 000€	6,00% TTC du prix de vente
A partir de 450 000€	5,00% TTC du prix de vente

*Les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

HONORAIRES DE GESTION

- Encaissement mensuel inférieur à 1 000 € : 7,5 % TTC
- Encaissement mensuel supérieur à 1 000 € : 6,5% TTC

Le contrat de gestion comprend : perception des loyers et charges locatives, envoi des quittances au locataire, révision annuelle du loyer, régularisation des charges locatives, mise en relation avec des entrepreneurs pour les réparations nécessaires dans le logement (entretien courant), relances du locataire pour loyers impayés, formalités de fin de contrat (préavis, état des lieux, restitution du dépôt de garantie).

Les relations entre le propriétaire et la copropriété (AG, charges de copropriété, votes, relations avec le syndic), le cas échéant, ne sont pas concernées.

HABILITATION ET GARANTIE

Carte de transaction professionnelle n° CPI75012025000000346 délivrée par la
Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France
Garantie financière de 110 000 €

HONORAIRES DE LOCATION - BAIL HABITATION

Location vide ou meublée : loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Bail civil (résidences secondaires ou logements de fonction) : locations non soumises à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

- Locataire**

12€ TTC / m² comprenant les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail

+ 3€ TTC / m² comprenant les honoraires d'état des lieux d'entrée

+ 200€ TTC comprenant les honoraires d'entremise et de négociation

- Bailleur**

12€ TTC / m² comprenant les honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction du bail

+ 3€ TTC / m² comprenant les honoraires d'état des lieux d'entrée

+ 200€ TTC comprenant les honoraires d'entremise et de négociation

- Dépôt de garantie**

Location vide : 1 mois de loyer hors charges

Location meublée : 2 mois de loyer hors charges

HONORAIRES DE LOCATION - BAIL COMMERCIAL

- Preneur**

20 % du loyer annuel hors taxes hors charges

Ces honoraires représentent le prix maximum des prestations assurées